



# Rapport Annuel

R-co Sérénité PEA

29/12/2023

1. Informations générales.....	3
1.1 Acteurs.....	3
2. Caractéristiques principales de l'OPC.....	4
2.1 Objectif de gestion.....	4
2.2 Stratégie d'investissement.....	5
2.3 Profil de risque et de rendement.....	10
2.4 Catégories de parts.....	11
3. Compte-rendu d'activité.....	12
3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023.....	12
3.2 Commentaire de gestion.....	12
4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue.....	13
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice.....	13
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice.....	13
4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.....	14
4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	14
4.4.1 Instruments financiers dérivés.....	15
4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC.....	15
4.5 Risque global.....	15
4.6 Informations sur les risques financiers.....	15
5. Informations réglementaires.....	16
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients.....	16
5.2 Exercice des droits de vote.....	16
5.2.1 Politique de vote.....	16
5.2.2 Exercice des droits de vote.....	16
5.3 Politique de rémunération.....	17
5.4 Frais d'intermédiation.....	18
5.5 Données SFDR.....	19
6. Annexes.....	20

---

# 1. Informations générales

---

FCP de droit français.

## 1.1 Acteurs

### **Société de gestion**

Rothschild & Co Asset Management

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014.

### **Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts**

Rothschild Martin Maurel

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

### **Sous délégué de gestion comptable**

Rothschild & Co Asset Management assurera seule la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à : CACEIS Fund Administration

Etablissement de crédit agréé par le CECEI

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

### **Centralisateur**

Rothschild Martin Maurel

### **Commissaires aux comptes**

Deloitte & Associés

6 Place de la Pyramide

92908 – Paris – La Défense Cedex France

Signataire : Olivier GALIENNE

## 2. Caractéristiques principales de l'OPC

---

### 2.1 Objectif de gestion

#### Objectif de gestion

R-co Sérénité PEA a pour objectif de gestion de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure ou égale à l'ESTER capitalisé + 0,085%, diminuée des frais de gestion réels, en investissant à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions éligibles au PEA et en échangeant la performance de ces actions contre la performance du marché monétaire, l'ESTER capitalisé + 0,085%, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire. En raison de la gestion prudente mise en œuvre pour atteindre l'objectif de gestion, en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et le FCP pourrait voir sa valeur liquidative baisser.

#### Indicateur de référence

L'indicateur de référence du FCP est l'ESTER (Euro Short-Term Rate) capitalisé + 0,085%.

Cet indicateur est la principale référence du marché monétaire de la zone euro. L'indice ESTER/€STR (Code Bloomberg : OISESTR) est un taux d'intérêt interbancaire de référence pour la zone euro. Il repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la Banque Centrale Européenne (BCE) dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire. L'indice est libellé en EUR et est capitalisé. Il est calculé par la BCE et est diffusé par l'EMMI (European Money Markets Institute) sur le site . [www.emmi-benchmarks.eu](http://www.emmi-benchmarks.eu)

A noter qu'en tant que banque centrale, l'administrateur de l'ESTER bénéficie de l'exemption prévu à l'article 2.2 du règlement *Benchmark* et, à ce titre, n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Ce FCP a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure ou égale à celle de son indicateur de référence (ESTER capitalisé + 0,085%), diminuée des frais de gestion réels, sur la durée de placement recommandée. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Le FCP n'est pas un OPCVM indiciel.

Au 29 Décembre 2023, R-co Sérénité PEA était investi à 90.08% de titres éligibles au PEA.

## 2.2 Stratégie d'investissement

### 1. Description des stratégies utilisées :

Le FCP R-co Sérénité PEA est notamment investi, dans le cadre d'un processus quantitatif, par la société de gestion, en actions éligibles au PEA. Le pourcentage minimum de détention de ce type d'actif est de 75%.

Le fonds peut être exposé de façon indirecte aux pays hors OCDE, y compris les pays émergents, jusqu'à 10% de son actif net. De même il pourra être exposé de façon indirecte aux risques liés aux petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations, jusqu'à 10% de son actif net.

- **Allocation stratégique** : en vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP investit à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions et valeurs assimilées éligibles au PEA, selon l'allocation globale suivante :
  - ✓ Entre 75 et 100% en actions et valeurs assimilées éligibles au PEA,
  - ✓ Entre 0 et 25% en titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros,
  - ✓ Entre 0 et 10% en parts et/ou actions d'OPC, y compris les trackers.
  - ✓

Par ailleurs, le FCP utilisera des contrats d'échange (swap de performance) négociés de gré à gré, afin d'échanger la performance des marchés actions contre celle des marchés monétaires et réduire le risque action du portefeuille à 10% maximum de l'actif net du FCP.

La sensibilité du portefeuille s'inscrit dans une fourchette de 0 à 1.

Existence éventuelle d'un risque de change résiduel pour l'investisseur en euro.

Existence éventuelle d'un risque action accessoire pour le porteur.

### Critères extra-financiers :

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds.

Le Fonds est géré selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques au sens de l'article 6 du règlement SFDR.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, soit 0% des investissements.

Les investissements de l'OPC suivront la politique ESG, mais ne prendront pas en compte les principales incidences négatives.

Rothschild & Co Asset Management a identifié les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur lesquelles la société de gestion cherche de manière prioritaire à concentrer ses efforts et ses moyens pour déployer son approche d'investissement responsable.

La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la Société de Gestion sont accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

## **2. Description des catégories d'actifs :**

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif de l'OPCVM sont :

### ➤ **Actions et valeurs assimilées : 75%-100%**

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net en actions et/ou autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote, transmissibles par inscription en compte ou tradition.

### ➤ **Titres de créance, instruments du marché monétaire et obligations : 0-25%**

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le FCP investira dans des obligations, des titres de créances négociables (tels que notamment les titres négociables à court terme et Euro Commercial Paper) à taux fixe, variable ou révisable, des titres participatifs, des obligations indexées, des obligations convertibles (jusqu'à 20% maximum) et des obligations *callable* et *puttable* (dont des *make whole call* : obligations pouvant être remboursées à tout moment par l'émetteur, à un montant incluant à la fois le nominal et les coupons que le porteur aurait reçus si le titre avait été remboursé à échéance) (jusqu'à 25% maximum). La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. En tout état de cause, l'exposition aux dettes « high yield » ne dépassera pas 10%. En cas d'absence de notation de l'émission et de l'émetteur, la société de gestion se réserve le droit d'attribuer en interne un rating aux obligations non notées.

### ➤ **La détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement : 0-10%**

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le FCP pourra détenir :

- des parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE, de droit français ou européen, ne pouvant investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement ;
- des parts ou actions de FIA, de droit français ou européens, ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, à condition qu'ils respectent les quatre critères fixés par l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financier.

**NB :** Le FCP est susceptible de détenir des parts ou actions d'OPCVM gérés en direct ou par délégation ou conseillés par le groupe Rothschild & Co.

### ➤ **Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :**

	Actions	Taux	Parts ou actions d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissements
Fourchettes de détention	75-100%	0-25%	0-10%
Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE (y	Néant	Néant	0-10%

compris les pays émergents)			
Investissement dans les petites capitalisations (y compris les micro-capitalisations)	Néant	Néant	0-10%
Restrictions d'investissements imposées par la société de gestion	Néant	Néant	Néant

### **3. Instruments dérivés :**

Le FCP peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le gérant interviendra sur le risque d'action, de taux et de change, en vue de réaliser l'objectif de gestion (gestion discrétionnaire) et obtenir une performance proche du marché monétaire. Ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille (vente de contrat à terme) et à titre d'exposition, en vue de reconstituer une exposition synthétique à des actifs (achat de contrat à terme). En particulier le gestionnaire peut intervenir sur le marché des futures, options, swaps de performance/Total Return Swaps (recours à des contrats d'échange de performance d'instruments financiers contre rendement monétaire de la zone euro) et de change à terme.

L'exposition consolidée aux marchés actions du portefeuille, y compris l'exposition hors-bilan, sera comprise entre -10% et 10%.

**Total Return Swap :** Le FCP pourra notamment utiliser des Total Return Swaps (Swaps de performance). Ces instruments financiers à terme visent à échanger la performance d'un titre, d'un panier de titres ou d'un indice.

L'utilisation des dérivés servira principalement à :

- reconstituer de façon synthétique l'exposition du portefeuille au marché obligataire ;
- Couvrir partiellement les actifs en portefeuille au risque de taux et de crédit.

Le FCP n'aura pas de titres de titrisation structurés en portefeuille.

Exposition maximale provenant des Total Return Swap : 110% de l'actif net.

Exposition attendue provenant des Total Return Swap : 100% de l'actif net.

### **4. Titres intégrant des dérivés :**

En vue de réaliser l'objectif de gestion, l'utilisation de titres intégrant des dérivés est limitée à 30% de l'actif net du FCP. Cette limite inclut le recours aux (i) bons de souscriptions, (ii) warrants, (iii) obligations *callable* et *puttable* dont des *make whole call* (jusqu'à 25% maximum de l'actif net), ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant une typologie de risques similaire à celle des instruments précédemment listés.

L'exposition globale du portefeuille au marché actions, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, sera comprise entre -10 et 10%.

L'exposition globale du portefeuille au marché de taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre 0 et 1.

L'exposition globale du portefeuille au marché des devises, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 5%.

### **5. Dépôts :**

Le FCP pourra avoir recours jusqu'à 20% de son actif net à des dépôts en Euro d'une durée de vie égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités du FCP.

### **6. Emprunts d'espèces :**

Le FCP pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif net, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

## **7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :**

- Description générale des opérations :

- Nature des interventions :

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPC.

- Nature des opérations utilisées :

Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions, de produits de taux ou crédit (titres de créances et instruments du marché monétaire) d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE.

- Données générales pour chaque type d'opération :

- Niveau d'utilisation envisagée :

Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) pourront être réalisées jusqu'à 100% de l'actif net de l'OPCVM.

Les opérations d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 10% de l'actif net du fonds. Cette limite peut être portée à 100% dans le cas de prise en pension contre espèces, à condition que les instruments financiers pris en pension ne fassent l'objet d'aucune opération de cession.

La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération pourra représenter 10% de l'actif net.

- Rémunération :

Des informations complémentaires sur la rémunération figurent à la rubrique « frais et commission ».

- Informations sur les contreparties, les garanties et les risques :

- Garanties :

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations feront l'objet d'une décote selon le principe décrit à la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPC ». Les Garanties seront conservées par le Dépositaire de l'OPC. Pour plus d'informations concernant les garanties se reporter la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPC ».

- Sélection des Contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêt lors du recours à ces opérations. Ces contreparties seront des Etablissements de crédit ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne et avec une notation minimale de BBB. Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "Frais et commissions".

- Risques : se reporter à la rubrique « Profil de risque » et plus particulièrement au risque de contrepartie.

### Informations relatives aux garanties financières du FCP :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra principalement des titres d'Etat de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.

Le collatéral en espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPC puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires.

#### **Profil de risque :**

L'investisseur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants, du fait de l'investissement dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

1. Risque de perte en capital : le porteur ne bénéficie pas d'une garantie en capital.
2. Risque lié à la gestion discrétionnaire : Risque que l'objectif de gestion du FCP, donné à titre indicatif, ne soit pas atteint. Les choix d'investissement sont en effet à la discrétion du gérant. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
3. Risque de contrepartie : l'OPC peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des instruments financiers à terme. Ces opérations conclues avec une contrepartie exposent l'OPC à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPC. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPC conformément à la réglementation en vigueur.
4. Risque de crédit : risque de dégradation de la qualité du crédit ou de défaut d'un émetteur présent en portefeuille, ou de défaut d'une contrepartie d'une opération de gré à gré (swap, pension). Ainsi, en cas d'exposition positive au risque de crédit, une hausse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du FCP. De même, en cas d'exposition négative au risque de crédit, une baisse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
5. Risque de taux : Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité. Ainsi, une hausse des taux d'intérêts entraînera une baisse de la Valeur Liquidative du FCP en cas de sensibilité positive, de même qu'une déformation adverse de la courbe des taux quant aux obligations à taux variables.
6. Risque action : Accessoire  
Le FCP peut connaître un risque lié aux expositions consolidée en actions : Le risque action correspond à une baisse des marchés actions ; le FCP étant exposé en actions, la valeur liquidative peut baisser.
7. Risque de change : Résiduel

Le porteur pourra être exposé de manière résiduelle à un risque de change. Certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du fonds ; de ce fait, pour la partie de l'actif qui ne sera pas couverte, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du fonds.

8. Risques liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Outre le risque de contrepartie précédemment mentionné, l'utilisation de ces techniques, la gestion de leurs garanties et leur réutilisation impliquent certains risques spécifiques tels que la possibilité d'un manque de liquidité pour tout instrument ; les éventuels risques en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci ; des risques opérationnels, de conservation ; un risque de mauvaise évaluation et un risque de contrepartie. Si le recours à ces opérations s'avère inadéquat, inefficace ou un échec en raison des conditions de marché, l'OPC peut subir d'importantes pertes qui auront un effet négatif sur la valeur liquidative de l'OPC.
9. Risque de durabilité : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

**Garantie ou protection** : Néant.

## 2.3 Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour..

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse et est investi en permanence sur un panier d'actions européennes éligibles au PEA. Le FCP aura recours à un swap de performance pour réduire le risque action..

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.
- Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC

## 2.4 Catégories de parts

<b>Part</b>	<b>Code ISIN</b>	<b>Souscripteurs</b>	<b>Devise de libellé</b>	<b>Affectation des sommes distribuables</b>	<b>Décimalisation</b>	<b>Montant minimum de souscription initiale</b>
Part C	FR0010513523	Tous souscripteurs	EUR	Capitalisation	Non	1 part (valeur liquidative d'origine : 1000 €)

## 3. Compte-rendu d'activité

### 3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023

	Performance absolue	Performance relative à l'indice de référence
R-co Sérénité PEA C	2,96 %	3,35 %

Note : Les performances de R-co Sérénité PEA sont calculées nettes de frais de gestion, dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

### 3.2 Commentaire de gestion

Bien que l'année 2023 ait commencé par un optimisme des investisseurs concernant un pivot des banques centrales en Europe et aux Etats-Unis, cela a été de courte durée. Dès février, la FED et la BCE ont relevé leurs taux directeurs pour contrer une inflation toujours présente. Le mois de mars a été particulièrement agité dû aux faillites des banques régionales américaines et au rachat de Crédit Suisse par UBS. Cette volatilité s'est ensuite atténuée et les banques centrales (FED, BCE, BoE) ont poursuivi leurs hausses de taux.

Au début du second semestre, après une pause dans ses hausses de taux, la FED a augmenté son taux de 25bp, suivie par la BCE même si les indices ont démontré une baisse de l'activité en zone euro et que l'inflation semblait marquer le pas (5.3% en juillet vs 5.5% en juin). Les mois de septembre et octobre ont été marqués par une forte hausse des taux souverains (4.57% (+46bp) pour le 10 américain en septembre et 2.84% (+38bp) pour le 10 allemand) sur fond de résilience de l'économie américaine faisant craindre des taux directeurs toujours élevés.

La fin d'année, avec le ralentissement de l'inflation en Europe et aux Etats-Unis, a vu un repli des taux souverains avec une baisse du 10 ans US de 45bp à 3.88%, et de 42bp à 2.02% pour le 10 ans allemand malgré la volonté de la BCE de ne pas diminuer ses taux à court terme, et ce même si les indicateurs pointaient un ralentissement de l'économie en zone euro.

Sur l'année, le rendement du 10 ans américain a augmenté de 9bps, débutant à 3.79% pour finir à 3.88%, après avoir atteint un pic à 5% à la mi-octobre. Le Bund quant à lui, a connu une baisse de 54 bps sur l'année, terminant 2023 à 2.02%. Le ralentissement de l'inflation pousse les investisseurs à anticipé 6 baisses de taux en 2024 pour un total de 160bp. La BCE a quant à elle écarté tout espoir de baisse de taux en 2024, indiquant que les risques de redémarrage de l'inflation à court terme n'avaient pas disparu, mais la dégradation de l'activité en zone euro poussent tout de même les investisseurs à miser sur 5 baisses de taux l'année prochaine pour 125bp au total.

Les indices interbancaires ont progressé tout au long de l'année de 1.90% à 3.90% pour l'€ster, et de 2.50% à 3.90% pour l'Euribor 3 mois. Ainsi la rémunération offerte sur les fonds monétaires a pu s'apprécier au cours des mois. Le fonds a bénéficié de flux positifs tout au long de l'année, et l'augmentation de nos encours a légèrement impactée à la baisse la rémunération de notre swap. R-co Sérénité PEA présente une performance sur l'année 2023 de 2.96%.

## 4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

---

### 4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1er juillet 2023

Changement de dénomination la société Rothschild & Co Asset Management Europe en « Rothschild & Co Asset Management »

4 décembre 2023 :

- Désignation de deux centralisateurs délégués (en charge de la tenue du compte émission et de la centralisation des ordres de souscription/rachat) :

o pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear : Rothschild Martin Maurel

o pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé Iznes : IZNES.

- Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachats (dit « gate »), à compter du 29/12/2023.
- Mise à jour des modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables, à compter de la mise en application du Règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable des OPC.

### 4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

**Table 1. Achats**

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	94 535 694,59
DEUTSCHE POST NAMEN	14 274 754,05
ENGIE	10 503 219,39
BASF SE	7 621 478,26

**Table 2. Ventes**

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	80 820 358,44
SIEMENS AG-REG	7 120 796,90
BASF SE	7 063 095,82
MERCEDES BENZ GR	6 765 442,32

### 4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.

Néant.

### 4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- Prêts de titres : 0
- Emprunts de titres : 0
- Prises en pension : 0
- Mises en pensions : 0

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- Change à terme : 0
- Future : 0
- Options : 0
- Swap : 0.9056

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
<b>Total</b>	<b>- 0</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0

- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
<b>Total</b>	<b>- 0</b>

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	- N/A
- Autres revenus	- N/A
<b>Total des revenus</b>	<b>- N/A</b>
- Frais opérationnels directs	- N/A
- Frais opérationnels indirects	- N/A
- Autres frais	- N/A
<b>Total des frais</b>	<b>- N/A</b>

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

**4.4.1 Instruments financiers dérivés**

Au cours de l'année 2023, R-Co Sérénité PEA a eu recours au swap (panier actions/taux monétaire) structurant le portefeuille.

**4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

**4.5 Risque global**

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement.

**4.6 Informations sur les risques financiers**

Néant

## 5. Informations réglementaires

---

### 5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

### 5.2 Exercice des droits de vote

#### 5.2.1 *Politique de vote*

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV. Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

#### 5.2.2 *Exercice des droits de vote*

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire du fonds exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

### 5.3 Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de rémunération variable et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants (1))
- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines (2),
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- Fonction risques et contrôles
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPCVM gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des preneurs de risques

*(1) : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.*

*(2) : Les responsabilités de la fonction Ressources humaines sont portées par les Associés Gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe.*

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée sont appliquées à la Population Régulée. La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel. L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

Au titre de l'année 2023, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM sont les suivants :

R&Co Asset Management Exercice 2023	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	156	17,6	11,5	6,1
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	38	7,4		
<i>dont Gérants et Analystes</i>	28	5,8		
<i>dont Autre Population Régulée</i>	10	1,6		

*Données en millions d'Euros, bruts non chargés  
Effectifs en ETP*

## 5.4 Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2023, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

### Conditions de recours pour l'exercice 2023 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2023, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

### Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 39.82% du volume total des frais d'intermédiations

- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 60.18% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2023, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

## 5.5 Données SFDR

Le produit financier est géré selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais n'a pas nécessairement promu les caractéristiques ESG, ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques, au sens de l'article 6 du SFDR. Les investissements sous-jacents à ce produit financier n'ont pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le produit financier respecte la politique ESG établie par Rothschild & Co Asset Management, qui repose sur l'intégration des critères ESG dans l'analyse fondamentale et la prise en compte des impacts de nos investissements, notamment sur le climat et la biodiversité. Des détails additionnels sont disponibles sur demande. L'intégralité de la politique ESG est disponible sur le site internet : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

## 6. Annexes

---

# **R-co SERENITE PEA**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine  
75008 Paris

---

## **Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif**

au 29 décembre 2023

## R-co SERENITE PEA

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine  
75008 Paris

### Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif

au 29 décembre 2023

---

En notre qualité de commissaire aux comptes du Fonds Commun de Placement R-co SERENITE PEA et en application des dispositions prévues par l'article L214-24-49 du Code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

A Paris La Défense, le 12 février 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

  
Olivier GALIENNE

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

PORTEFEUILLE : 1592 R-CO SERENITE PEA

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	<-----> COUPON COURU TOTA	PRCT PLUS OU MOINS VAL ACT NET
-------------	------------------------------	-------------------------------	------------	-----------------------------------	--------------	-----------------	--------	------------------------------	--	------------------------------	--------------------------------------

0 - Actions & Valeurs assimilées

Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché réglementé

Actions & valeurs ass. ng. sur un marché regl. ou as

DEVISE VALEUR : EUR EURO

FR0000053951	AIR LIQUIDE PF	19,097.	P EUR	114.5461	M 29/12/23	176.12	0	2,187,486.00	3,363,363.64	0.00	1,175,877.64	1.38
FR0004125920	AMUNDI	21,036.	P EUR	61.9	M 29/12/23	61.6	T	1,302,128.40	1,295,817.60	0.00	-6,310.80	0.53
NL0011872643	ASR NEDERLAND NV	82,306.	P EUR	37.02	M 29/12/23	42.7	T	3,046,968.12	3,514,466.20	0.00	467,498.08	1.45
FR0000120628	AXA	204,586.	P EUR	29.382	M 29/12/23	29.49	T	6,011,144.89	6,033,241.14	0.00	22,096.25	2.48
DE000BAY0017	BAYER	26,298.	P EUR	52.16	M 29/12/23	33.63	T	1,371,703.68	884,401.74	0.00	-487,301.94	0.36
FR0000131104	BNP PARIBAS	215,264.	P EUR	51.4246	M 29/12/23	62.59	T	11,069,875.84	13,473,373.76	0.00	2,403,497.92	5.55
FR0000120503	BOUYGUES	185,008.	P EUR	27.2463	M 29/12/23	34.12	T	5,040,790.88	6,312,472.96	0.00	1,271,682.08	2.60
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE	550,807.	P EUR	9.3956	M 29/12/23	12.852	T	5,175,189.34	7,078,971.56	0.00	1,903,782.22	2.91
DE000DTROCK8	DAIMLER TRUCK HO	147,336.	P EUR	31.32	M 29/12/23	34.02	T	4,614,563.52	5,012,370.72	0.00	397,807.20	2.06
FR0000120644	DANONE	99,656.	P EUR	56.6038	M 29/12/23	58.68	T	5,640,904.73	5,847,814.08	0.00	206,909.35	2.41
DE0005140008	DEUTSCHE BANK AG NAM	547,809.	P EUR	10.12	M 29/12/23	12.364	T	5,543,827.08	6,773,110.48	0.00	1,229,283.40	2.79
DE0005552004	DEUTSCHE POST NAMEN	219,741.	P EUR	41.1303	M 29/12/23	44.855	T	9,038,004.56	9,856,482.56	0.00	818,478.00	4.06
DE000ENAG999	E.ON AG NOM.	538,533.	P EUR	11.075	M 29/12/23	12.15	T	5,964,252.98	6,543,175.95	0.00	578,922.97	2.69
BE0003822393	ELIA	14,737.	P EUR	92.25	M 29/12/23	113.3	T	1,359,488.25	1,669,702.10	0.00	310,213.85	0.69
FI0009007884	ELISA COMMUNICATION	34,680.	P EUR	44.61	M 29/12/23	41.87	0	1,547,074.80	1,452,051.60	0.00	-95,023.20	0.60
FR0010208488	ENGIE	680,539.	P EUR	15.3829	M 29/12/23	15.918	T	10,468,672.77	10,832,819.80	0.00	364,147.03	4.46
FR0013215407	ENGIE PF	369,329.	P EUR	13.4258	M 29/12/23	15.918	0	4,958,538.24	5,878,979.02	0.00	920,440.78	2.42
FR001400D229	ENGIE SA-PF-2025	158,461.	P EUR	12.2327	M 29/12/23	15.918	0	1,938,404.29	2,522,382.20	0.00	583,977.91	1.04
DE000EVNK013	EVONIK INDUSTRIES AG	122,509.	P EUR	17.235	M 29/12/23	18.5	T	2,111,442.62	2,266,416.50	0.00	154,973.88	0.93
DE0006602006	GEA GROUP	53,318.	P EUR	34.24	M 29/12/23	37.69	T	1,825,608.32	2,009,555.42	0.00	183,947.10	0.83
NL0000008977	HEINEKEN HOLDING NEW	26,770.	P EUR	72.3	M 29/12/23	76.6	T	1,935,471.00	2,050,582.00	0.00	115,111.00	0.84
NL0010801007	IMCD GROUP - W/I	10,442.	P EUR	118.3	M 29/12/23	157.55	T	1,235,288.60	1,645,137.10	0.00	409,848.50	0.68
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD NV	200,033.	P EUR	30.61	M 29/12/23	26.015	T	6,123,010.13	5,203,858.50	0.00	-919,151.63	2.14
FR0011149590	L'OREAL SA	9,171.	P EUR	187.2318	M 29/12/23	450.65	0	1,717,103.15	4,132,911.15	0.00	2,415,808.00	1.70
FR0010307819	LEGRAND SA	3,123.	P EUR	63.98	M 29/12/23	94.1	T	199,809.54	293,874.30	0.00	94,064.76	0.12
FR001400AJ45	MICHELIN	204,153.	P EUR	25.3119	M 29/12/23	32.46	T	5,167,495.89	6,626,806.38	0.00	1,459,310.49	2.73
NL0010773842	NN GROUP	144,123.	P EUR	31.86	M 29/12/23	35.75	T	4,591,758.78	5,152,397.25	0.00	560,638.47	2.12
FR0000133308	ORANGE	525,553.	P EUR	10.4483	M 29/12/23	10.304	T	5,491,156.85	5,415,298.11	0.00	-75,858.74	2.23
FI0009014377	ORION CORPORATION	15,204.	P EUR	38.79	M 29/12/23	39.27	0	589,763.16	597,061.08	0.00	7,297.92	0.25
FR0000120693	PERNOD-RICARD	14,141.	P EUR	144.95	M 29/12/23	159.75	T	2,049,737.95	2,259,024.75	0.00	209,286.80	0.93
NL0000009538	ROYAL PHILIPS	300,348.	P EUR	18.042	M 29/12/23	21.085	T	5,418,878.62	6,332,837.58	0.00	913,958.96	2.61
FR0000125007	SAINT-GOBAIN	110,666.	P EUR	55.665	M 29/12/23	66.66	T	6,160,222.43	7,376,995.56	0.00	1,216,773.13	3.04
FR0000120578	SANOFI	57,930.	P EUR	88.5649	M 29/12/23	89.76	T	5,130,565.52	5,199,796.80	0.00	69,231.28	2.14
DE0007164600	SAP SE	25,777.	P EUR	124.98	M 29/12/23	139.48	T	3,221,609.46	3,595,375.96	0.00	373,766.50	1.48
FR0010411983	SCOR SE	125,919.	P EUR	26.0109	M 29/12/23	26.46	T	3,275,266.33	3,331,816.74	0.00	56,550.41	1.37
FR0000130809	SOCIETE GENERALE SA	570,894.	P EUR	24.2083	M 29/12/23	24.025	T	13,820,392.13	13,715,728.35	0.00	-104,663.78	5.65
NL0015000109	STELLANTIS NV	165,648.	P EUR	18.528	M 29/12/23	21.145	T	3,069,126.14	3,502,626.96	0.00	433,500.82	1.44
FR0000120271	TOTALENERGIES SE	209,814.	P EUR	51.0737	M 29/12/23	61.6	T	10,715,975.24	12,924,542.40	0.00	2,208,567.16	5.32
NL00150001Y2	UNIVERSAL MUSIC	79,982.	P EUR	25.35	M 29/12/23	25.81	T	2,027,543.70	2,064,335.42	0.00	36,791.72	0.85
FR0013176526	VALEO SA	79,699.	P EUR	24.1	M 29/12/23	13.915	T	1,920,745.90	1,109,011.59	0.00	-811,734.31	0.46
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNE	204,513.	P EUR	23.6057	M 29/12/23	28.56	T	4,827,679.79	5,840,891.28	0.00	1,013,211.49	2.40
FR0000125486	VINCI SA	55,312.	P EUR	83.0595	M 29/12/23	113.7	T	4,594,187.53	6,288,974.40	0.00	1,694,786.87	2.59
FR0000127771	VIVENDI	130,458.	P EUR	25.6729	M 29/12/23	9.676	T	3,349,231.77	1,262,311.61	0.00	-2,086,920.16	0.52

## Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE : 1592 R-CO SERENITE PEA

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS VAL/LIGNE	DOSSIER	QUANTITE ET		DEV COT	P.R.U EN DEVISE		DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT ACT NET	
			EXPR.	QUANTITE		ET EXPR.	COURS				<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL		
FI0009003727	WAERTSILAE CORP		166,833.		P EUR	10.535	M	29/12/23	13.125	0	1,757,585.66	2,189,683.13	0.00	432,097.47	0.90	
NL0000395903	WOLTERS KLUWER		62,900.		P EUR	120.7	M	29/12/23	128.7	T	7,592,030.00	8,095,230.00	0.00	503,200.00	3.33	
<b>SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>																
											CUMUL (EUR)	196,197,704.58	218,828,077.43	0.00	22,630,372.85	90.08

## III - Titres d'OPCVM

## OPCVM européens coordonnés et assimilables

## DEVISE VALEUR : EUR EURO

FRO007442496	RMM COURT TERME C		5,567.		P EUR	4039.8026	M	29/12/23	4043.62	5	22,489,580.81	22,510,832.54	0.00	21,251.73	9.27
--------------	-------------------	--	--------	--	-------	-----------	---	----------	---------	---	---------------	---------------	------	-----------	------

## VII - AUTRES ENGAGEMENTS

## Swaps

## Swaps de taux

## DATE ECHEANCE : 17/06/24

SWAP_1508760	11-14_FIXEVV/	PRC	219,999,993.54		EUR	0.		29/12/23	0.532689	M	0.00	1,171,915.77	0.00	1,171,915.77	0.48
--------------	---------------	-----	----------------	--	-----	----	--	----------	----------	---	------	--------------	------	--------------	------

## DATE ECHEANCE : 30/06/26

PSW037946	Ester + 0.1896	NOL RECU	219,999,993.54		EUR	0.		29/12/23	4.089		0.00	374,824.99	374,824.99	0.00	0.15
		NOL VERSE	-219,999,993.54		EUR	0.		29/12/23	0.		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

## SOUS TOTAL DATE ECHEANCE : 30/06/26

											CUMUL (EUR)	0.00	374,824.99	374,824.99	0.00	0.15
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------	------	------------	------------	------	------

## Swaps de taux

											CUMUL (EUR)	0.00	1,546,740.76	374,824.99	1,171,915.77	0.64
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------	------	--------------	------------	--------------	------

## VIII - TRESORERIE

## Dettes et créances

## Frais de gestion

## DEVISE VALEUR : EUR EURO

FGPVFC1EUR	Frais de Gest. Fixe		-95,315.23		EUR	1.		29/12/23	1.		-95,315.23	-95,315.23	0.00	0.00	-0.04
------------	---------------------	--	------------	--	-----	----	--	----------	----	--	------------	------------	------	------	-------

## Disponibilités

## Avoirs en france

## DEVISE VALEUR : EUR EURO

BORCEUR	ROTHSCHILD MM		135,305.38		EUR	1.		29/12/23	1.		135,305.38	135,305.38	0.00	0.00	0.06
---------	---------------	--	------------	--	-----	----	--	----------	----	--	------------	------------	------	------	------

## VIII - TRESORERIE

											CUMUL (EUR)	39,990.15	39,990.15	0.00	0.00	0.02
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------	-----------	-----------	------	------	------

PORTEFEUILLE : R-CO SERENITE PEA (1592 )

											(EUR)	218,727,275.54	242,925,640.88	374,824.99	23,823,540.35	100.00
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------	----------------	----------------	------------	---------------	--------

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE : 1592 R-CO SERENITE PEA

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

Portefeuille titres : 242,885,650.73

Frais de gestion du jour

Frais de Gest. Fixe : 3,327.79 EUR

Frais de gestion charge Entreprise

FRAIS MAXIMUM : 3,327.79 EUR

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C1 FR0010513523 R-CO SERENITE PEA C	EUR	242,925,640.88	228,325.	1,063.95	100.			1,095.87	1,053.31
Actif net total en EUR :		242,925,640.88							
Precedente VL en date du 28/12/23 :									
C1	R-CO SERENITE PEA C		Prec. VL :	1,063.84	(EUR)	Variation :	+0.010%		

# **R-co SERENITE PEA**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine  
75008 Paris

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

## R-co SERENITE PEA

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine  
75008 Paris

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP R-co SERENITE PEA,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif R-co SERENITE PEA constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'Olivier GALIENNE'.

Olivier GALIENNE

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>242 885 650,73</b>	<b>102 424 845,28</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>218 828 077,43</b>	<b>95 278 763,35</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	218 828 077,43	95 278 763,35
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>22 510 832,54</b>	<b>6 181 261,12</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	22 510 832,54	6 181 261,12
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>1 546 740,76</b>	<b>964 820,81</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	1 546 740,76	964 820,81
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>135 305,38</b>	<b>2 142 781,28</b>
Liquidités	135 305,38	2 142 781,28
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>243 020 956,11</b>	<b>104 567 626,56</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	263 935 275,95	100 006 578,55
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-26 735 624,70	4 556 099,67
Résultat de l'exercice (a,b)	5 725 989,63	-2 594,25
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>242 925 640,88</b>	<b>104 560 083,97</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>95 315,23</b>	<b>7 542,59</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	95 315,23	7 542,59
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>243 020 956,11</b>	<b>104 567 626,56</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
ESTR+0.26% 300626	0,00	96 197 315,70
Ester + 0.1896	219 999 993,54	0,00
11-14_FIXEVV/	219 999 993,54	96 197 315,70
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	29 422,34	9 537,29
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	5 009 027,94	212 795,50
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>5 038 450,28</b>	<b>222 332,79</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	88 372,86
Charges sur dettes financières	32 176,07	33 382,93
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>32 176,07</b>	<b>121 755,79</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>5 006 274,21</b>	<b>100 577,00</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	640 998,96	81 088,25
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>4 365 275,25</b>	<b>19 488,75</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 360 714,38	-22 083,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>5 725 989,63</b>	<b>-2 594,25</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010513523 - Part R-CO SERENITE PEA C : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts R-CO SERENITE PEA C	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>104 560 083,97</b>	<b>89 101 656,32</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	283 340 927,84	145 627 107,99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-150 120 746,75	-130 255 857,93
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 283 649,94	2 589 096,22
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 787 111,82	-2 131 077,77
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	6 619 486,15	19 935 112,45
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-24 707 726,02	-16 214 280,52
Frais de transactions	-219 048,73	-100 215,07
Différences de change	-15 538,80	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	20 024 519,90	-7 025 171,83
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	22 651 624,58	2 627 104,68
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 627 104,68	-9 652 276,51
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	581 919,95	3 014 225,36
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 546 740,76	964 820,81
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-964 820,81	2 049 404,55
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 365 275,25	19 488,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (*)	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>242 925 640,88</b>	<b>104 560 083,97</b>

(\*) 29/12/2023 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Taux	439 999 987,08	181,13
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>439 999 987,08</b>	<b>181,13</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 305,38	0,06
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	219 999 993,54	90,56	0,00	0,00	0,00	0,00	219 999 993,54	90,56

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	135 305,38	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	219 999 993,54	90,56	219 999 993,54	90,56	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	95 315,23
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>95 315,23</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-95 315,23</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part R-CO SERENITE PEA C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	270 165,00000	283 340 927,84
Parts rachetées durant l'exercice	-143 027,00000	-150 120 746,75
Solde net des souscriptions/rachats	127 138,00000	133 220 181,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	228 325,00000	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part R-CO SERENITE PEA C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts R-CO SERENITE PEA C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	640 998,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,38
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			22 510 832,54
Instruments financiers à terme	FR0007442496	RMM COURT TERME C	22 510 832,54
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>22 510 832,54</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	5 725 989,63	-2 594,25
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>5 725 989,63</b>	<b>-2 594,25</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts R-CO SERENITE PEA C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	5 725 989,63	-2 594,25
<b>Total</b>	<b>5 725 989,63</b>	<b>-2 594,25</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-26 735 624,70	4 556 099,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-26 735 624,70</b>	<b>4 556 099,67</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts R-CO SERENITE PEA C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-26 735 624,70	4 556 099,67
<b>Total</b>	<b>-26 735 624,70</b>	<b>4 556 099,67</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>79 848 965,09</b>	<b>56 005 691,78</b>	<b>89 101 656,32</b>	<b>104 560 083,97</b>	<b>242 925 640,88</b>
<b>Parts R-CO SERENITE PEA C en EUR</b>					
Actif net	79 848 965,09	56 005 691,78	89 101 656,32	104 560 083,97	242 925 640,88
Nombre de titres	76 626,00000	53 997,00000	86 291,00000	101 187,00000	228 325,00000
Valeur liquidative unitaire	1 042,06	1 037,20	1 032,57	1 033,34	1 063,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-70,35	-116,69	-119,48	45,02	-117,09
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,96	-5,33	-3,86	-0,02	25,07

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
BAYER	EUR	26 298	884 401,74	0,37
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	147 336	5 012 370,72	2,06
DEUTSCHE BANK AG	EUR	547 809	6 773 110,48	2,79
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	219 741	9 856 482,56	4,05
E.ON AG NOM.	EUR	538 533	6 543 175,95	2,69
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	122 509	2 266 416,50	0,94
GEA GROUP	EUR	53 318	2 009 555,42	0,83
SAP SE	EUR	25 777	3 595 375,96	1,48
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>36 940 889,33</b>	<b>15,21</b>
<b>BELGIQUE</b>				
ELIA SYSTEM	EUR	14 737	1 669 702,10	0,69
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>1 669 702,10</b>	<b>0,69</b>
<b>FINLANDE</b>				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	34 680	1 452 051,60	0,59
ORION CORPORATION	EUR	15 204	597 061,08	0,25
WAERTSILAE CORPORATION	EUR	166 833	2 189 683,13	0,90
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>4 238 795,81</b>	<b>1,74</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	19 097	3 363 363,64	1,38
AMUNDI	EUR	21 036	1 295 817,60	0,53
AXA	EUR	204 586	6 033 241,14	2,49
BNP PARIBAS	EUR	215 264	13 473 373,76	5,55
BOUYGUES	EUR	185 008	6 312 472,96	2,60
CREDIT AGRICOLE	EUR	550 807	7 078 971,56	2,91
DANONE	EUR	99 656	5 847 814,08	2,40
ENGIE	EUR	680 539	10 832 819,80	4,46
ENGIE SA PF	EUR	369 329	5 878 979,02	2,42
ENGIE SA-PF-2025	EUR	158 461	2 522 382,20	1,04
L'OREAL SA-PF	EUR	9 171	4 132 911,15	1,70
LEGRAND SA	EUR	3 123	293 874,30	0,12
MICHELIN (CGDE)	EUR	204 153	6 626 806,38	2,73
ORANGE	EUR	525 553	5 415 298,11	2,23
PERNOD RICARD	EUR	14 141	2 259 024,75	0,93
SAINT-GOBAIN	EUR	110 666	7 376 995,56	3,04
SANOFI	EUR	57 930	5 199 796,80	2,15
SCOR SE	EUR	125 919	3 331 816,74	1,37
SOCIETE GENERALE SA	EUR	570 894	13 715 728,35	5,65
TOTALENERGIES SE	EUR	209 814	12 924 542,40	5,32
VALEO SA	EUR	79 699	1 109 011,59	0,45
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	204 513	5 840 891,28	2,40
VINCI SA	EUR	55 312	6 288 974,40	2,59
VIVENDI	EUR	130 458	1 262 311,61	0,52
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>138 417 219,18</b>	<b>56,98</b>
<b>PAYS-BAS</b>				

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ASR NEDERLAND NV	EUR	82 306	3 514 466,20	1,44
HEINEKEN HOLDING NEW	EUR	26 770	2 050 582,00	0,85
IMCD BV	EUR	10 442	1 645 137,10	0,68
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	200 033	5 203 858,50	2,14
NN GROUP NV	EUR	144 123	5 152 397,25	2,12
ROYAL PHILIPS	EUR	300 348	6 332 837,58	2,60
STELLANTIS NV	EUR	165 648	3 502 626,96	1,44
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	79 982	2 064 335,42	0,85
WOLTERS KLUWER	EUR	62 900	8 095 230,00	3,34
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>37 561 471,01</b>	<b>15,46</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>218 828 077,43</b>	<b>90,08</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>218 828 077,43</b>	<b>90,08</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
RMM COURT TERME C	EUR	5 567	22 510 832,54	9,27
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>22 510 832,54</b>	<b>9,27</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>22 510 832,54</b>	<b>9,27</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>22 510 832,54</b>	<b>9,27</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<b>Swaps de taux</b>				
11-14_FIXEVV/	EUR	219 999 993,54	1 171 915,77	0,48
Ester + 0.1896	EUR	219 999 993,54	374 824,99	0,15
<b>TOTAL Swaps de taux</b>			<b>1 546 740,76</b>	<b>0,63</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>1 546 740,76</b>	<b>0,63</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>1 546 740,76</b>	<b>0,63</b>
<b>Dettes</b>			<b>-95 315,23</b>	<b>-0,04</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>135 305,38</b>	<b>0,06</b>
<b>Actif net</b>			<b>242 925 640,88</b>	<b>100,00</b>

Parts R-CO SERENITE PEA C	EUR	228 325,00000	1 063,95	
---------------------------	-----	---------------	----------	--